

CHERS CLIENTS,

Vous trouverez ici toutes les informations sur votre nouveau compteur communicant.

Pour plus d'informations, connectez-vous sur le site :
www.arewal.be



* Le bouton vert (2) peut être gris sur certains compteurs.

1 Bouton de commande

Appuyez sur ce bouton pour allumer l'écran ou faire défiler le menu.

2 Bouton de reconnexion

Une fois que votre compteur est prêt à être reconnecté, appuyez sur ce bouton jusqu'à l'apparition du message "Enter", puis relâchez.

3 Voyant de reconnexion

Ce voyant clignote en vert lorsque le compteur est prêt à être reconnecté.

4 Voyant de contrôle

Plus la diode clignote, plus la quantité d'énergie prélevée ou injectée est importante.

5 Numéro de série

Code unique d'identification du compteur.

6 Scellés

Afin de garantir la sécurité et la validité de votre compteur, celui-ci est scellé. Il est interdit de manipuler ou de briser ces scellés.

7 Accès au Port P1

Le port P1 se situe derrière la porte de protection.

PAS D'ÉLECTRICITÉ ?

- Si une coupure d'électricité survient sur le réseau de distribution, votre compteur se relancera automatiquement dès que la panne sera résolue.
- En cas de court-circuit ou de surcharge de votre installation électrique, votre compteur se déclenchera afin de protéger celle-ci. Comme le compteur classique où vous réenclenchiez le disjoncteur, vous pouvez ici réarmer directement le compteur lorsque le problème est réglé.
- Si vous avez épuisé votre solde et votre crédit de secours, votre compteur sera déconnecté.

PROCÉDURE DE RECONNEXION

Si vous avez effectué un rechargement suffisant pour que votre solde soit de nouveau positif (le nouveau solde après rechargement doit être supérieur à 0,50 €), vous pourrez reconnecter votre compteur en appuyant sur le bouton de reconnexion (2) jusqu'à l'apparition du message «Enter» à l'écran. Cela prend environ 7 secondes. Vous pouvez alors relâcher le bouton de reconnexion (2).

BESOIN D'AIDE ?

Pour toutes vos questions, consultez notre site ou contactez votre gestionnaire de réseau de distribution :

• Andenne – Gesves – Ohey – Rumes – Viroinval:

AIEG — 085 27 49 00

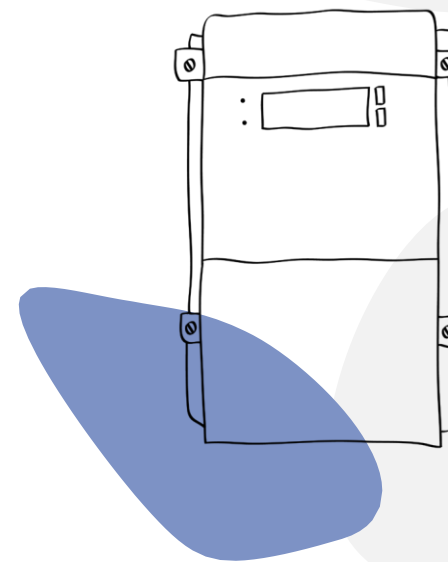
• Wavre – Limal – Bierges:

REW — 010 22 26 53

• Beaumont – Sivry-Rance – Couvin – Momignies – Froidchapelle – Chimay:

AIESH — 060 45 91 60

Ou envoyez un mail à prepaiement@arewal.be



Afin de répondre aux exigences légales du marché de l'énergie et participer activement à **la transition énergétique**, votre gestionnaire de réseau a installé un compteur électrique chez vous avec la **fonction prépaiement activée**.

Cela implique vous devez payer votre électricité à l'avance avant de la consommer. Vous pourrez ainsi mieux gérer votre consommation et éviter les surprises lorsque vous recevrez votre facture de clôture annuelle.

Chaque matin, vers 8h00, votre solde de compteur est mis à jour. Ce solde est basé sur les index lus la veille sur le compteur. Votre solde est consultable sur la plateforme de rechargement en ligne : <https://prepaiement.arewal.be>

Pour plus d'informations : www.arewal.be

CRÉDIT DE SECOURS

Lorsque votre crédit de secours est activé, votre compteur affichera le message « Crédit de secours actif ». Appuyez 2 secondes sur le bouton de commande pour faire disparaître le message et recharger au plus vite.

Attention ! Si vous effacez l'affichage, ceci ne signifie pas que le crédit de secours est rechargé. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter votre solde sur prepaiement.arewal.be.

CRÉDIT BAS

Vous recevrez un rappel, par courriel ou par sms, lorsque votre solde devient inférieur à 5€.

Vous pouvez également déterminer un seuil personnel pour lequel vous recevrez un rappel sur



FOURNITURE MINIMALE GARANTIE

Sous fourniture minimale garantie, votre compteur ne se déconnectera pas, mais un message « puissance réduite » s'affichera à l'écran pour indiquer que sa puissance est bridée.

A ce stade, le compteur se déconnecte dès que vous dépassez la puissance permise. Après trois minutes, vous pouvez reconnecter manuellement votre compteur en appuyant sur le bouton de reconnexion (2).

COMMENT RECHARGER LE SOLDE DE VOTRE COMPTEUR À PRÉPAIEMENT ?

En ligne, sur votre espace de gestion des prépaiements : <https://prepaiement.arewal.be>

Connectez-vous en utilisant votre **nom d'utilisateur et votre mot de passe** reçus par courrier ou courriel.

Votre espace de gestion des prépaiements sur la plateforme de rechargement en ligne vous permet entre autres :

- De consulter votre **solde** ;
- D'effectuer vos **paiements 24 h/24 et 7 j/7** sans devoir vous déplacer ;
- De recevoir des **notifications personnalisées** (alarme de crédit bas, activation du crédit de secours, ...) par courriel ou par SMS en fonction de vos préférences.



Vous pouvez également recharger dans un de nos points de rechargement physique. Munissez-vous des **13 derniers chiffres de votre code EAN** (disponible sur votre facture d'électricité) et rendez-vous dans un point de rechargement (commerces, bureaux d'accueil de votre gestionnaire de réseau ou certains CPAS). Pour consulter tous nos points de rechargement, rendez-vous sur www.arewal.be

VOUS CHANGEZ DE FOURNISSEUR ?

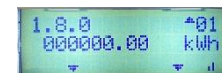
Votre GRD désactivera votre contrat sur la plateforme de prépaiement pour votre ancien fournisseur et en créera un nouveau lié à votre nouveau fournisseur. Ces modifications n'impactent pas votre compteur qui reste donc en prépaiement. Pour désactiver le prépaiement, il est nécessaire de prendre contact avec votre fournisseur d'énergie.

COMMENT CONSULTER MES INFORMATIONS ?

- 1 Sur votre espace de prépaiement.
- 2 En appelant GRATUITEMENT le 0800/20678, 7j/7 et 24h/24.
- 3 Sur votre compteur, les informations défilent automatiquement (mise à jour quotidienne à 8h). Appuyez une première fois sur le bouton de commande pour allumer votre écran, ensuite réappuyez pour faire défiler les différentes informations.

PRELEVEMENTS

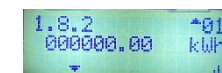
1.8.0 Index des kWh d'énergie prélevée aux heures pleines et aux heures creuses.



1.8.1 Index des kWh d'énergie prélevée aux heures pleines.



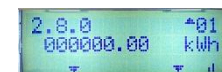
1.8.2 Index des kWh d'énergie consommée aux heures creuses



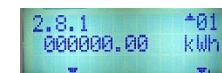
INJECTION

Pas applicable.

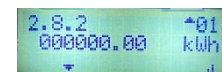
2.8.0 Index des kWh d'énergie injectée aux heures pleines et creuses.



2.8.1 Index des kWh d'énergie injectée aux heures pleines (JOUR)



2.8.2 Index des kWh d'énergie injectée aux heures creuses (NUIT)



PRÉPAIEMENT

C1.6 Votre solde disponible (mis à jour 1 fois par jour le matin)



C1.7 Votre crédit de secours disponible. Situation à 8h00 le matin (15 €)



C1.8 La date de la dernière mise à jour du solde de votre compteur



Attention si ce n'est pas la date du jour, nous avons peut-être un souci de communication, veuillez contacter votre GRD pour en savoir plus.